



Les travaux d'espaces publics se poursuivront dans une seconde tranche ayant pour objets la requalification des rues Bengali, Gaëtan Lamy et du passage de la Justice ainsi que l'achèvement du mail piéton reliant le square Roser au canal

### **Caractéristiques de la place:**

La place est située dans le quartier du Landy au pied du programme de création de 26 logements sociaux du 14, quai Adrien Agnès de l'OPH d'Aubervilliers.

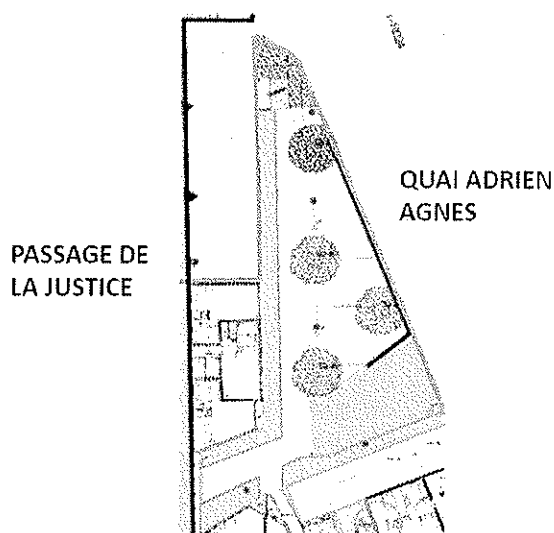
Elle constitue une séquence du mail linéaire qui sera créé à termes sur le quartier pour relier le square Roser à la passerelle de la Fraternité qui permet l'accès au parc Eli Lotar.

La place de 800 m2 accueille un terrain de pétanque.

L'aménagement comprend la plantation d'arbres, de végétaux de petit développement ainsi que l'installation de bancs, réverbères et corbeilles.

Les revêtements utilisés sont les suivants : granit, béton désactivé, stabilisé.

Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.



### **Explication du choix de la dénomination proposée pour la place « place du 17 octobre 1961 »**

La tragédie du 17 octobre 1961 appartient à l'histoire commune, la ville d'Aubervilliers souhaite dédier cette place à la mémoire des femmes et des hommes victimes d'actes racistes.

A notre échelle modeste nous nous efforçons de tirer les leçons du passé colonial de notre pays car, cette manifestation pacifique, lourdement réprimée, s'est déroulée durant la France coloniale

Cette page sombre de l'histoire reste encore méconnue par un grand nombre de citoyens. C'est pourquoi, attribuer une place du 17 octobre 1961 permet de donner à ce jour une reconnaissance officielle.

### **Conclusion**

**Il est demandé au conseil municipal :**

- de valider la dénomination « Place du 17 octobre 1961 »

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

**EXCUSES :** Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

**ABSENTS:** Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale Développement / Plaine Commune

Secteur Plaine Commune

REF : PLAINE2014014

Signataire : Caroline METAIS

OBJET : Dénomination d'une place

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121.29 ;

Considérant la création d'une place dans le cadre du projet de rénovation urbaine Cristino Garcia Landy dans le quartier du Landy au pied du programme de création de 26 logements sociaux du 14, quai Adrien Agnès de l'OPH d'Aubervilliers ;

Considérant que cette place constitue une séquence du mail linéaire qui sera créé à termes sur le quartier pour relier le square Roser à la passerelle de la Fraternité laquelle permet l'accès au parc Eli Lotar ;

Considérant que la tragédie du 17 octobre 1961 appartient à l'histoire commune et que la ville d'Aubervilliers souhaite dédier cette place à la mémoire des femmes et des hommes victimes d'actes racistes ;

Considérant que cette page sombre de l'histoire reste encore méconnue d'un grand nombre de citoyens et que nommer une place « place du 17 octobre 1961 » permet de donner à ce jour une reconnaissance officielle ;

Considérant la nécessité de la nommer

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DENOMME** la place : « Place du 17 octobre 1961 ».

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI

